

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



#### Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

		Cadre réservé à l'adn	ninistration	
	ite de réception 02/2014	Dossier compl	et le	№ d'enregistrement F01114P0025
		1. Intitulé du pr	ojet	
F	Réalisation du lot A11 du sit	e de la Papeterie de Corb	eil-Essonnes	
		ification du maître d'ouvra	ge ou du pétitionne	aire
2.1 Personne	physique			
Nom		Prénom		
2.2 Personne				
	n ou raison sociale	BOUYGUES IMMOBILI	ER	
	n et qualité de la personne orésenter la personne morale	Christophe VINOT		
RCS / SIRET	572 015 246 R.C.S		Forme juridique	SA
	Joignez	z à votre demande l'ann	exe obligatoire r	9°1
3. Rubrique		des seuils et critères anne imensionnement correspo		-2 du code de l'environnement et
N° de rub	rique et sous rubrique	Caractéristiques du p	rojet av regard des	seuils et critères de la rubrique
	36°		ne commune dotée	ont 11 662m², soit plus de 10 000m² e e d'un PLU n'ayant pas fait l'objet d'un te opération
		4. Caractéristiques généro	ales du projet	
Doivent être d 4.1 Nature du	annexées au présent formul projet	aire les pièces énoncées à	la rubrique 8.1 du	formulaire
logements et 2 Essonnes (lot	244 emplacements de stati A11). ns préalables du site de la	onnement privés au droit d	des emprises de l'a	11 662m², comprenant 203 incienne papeterie de Corbeil-nistoriques (HAP, métaux, PCB)

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet vient s'inscrire au sein du périmètre pour lequel un permis d'aménager a été autorisé et a fait l'objet d'une étude d'impact.

Le lot A11 est orienté vers l'habitat en accession libre.

Il proposera des espaces communs intérieurs et extérieurs, insérés au sein des 4 bâtiments en "U" construits sur le lot.

Une gestion des pollutions sur site a été menée préalablement à l'aménagement, notamment sur le lot A11 où plusieurs pollutions ont été recensés.

L'ensemble des actions et procédures de dépollutions est renseigné au sein du dossier d'étude d'impact, proposé en annexe du présent formulaire.

Le projet comprend 4 bâtiments (A, B, C et D) dont :

- 3 implantés sur pilotis (A, C et D), avec 2 niveaux + attiques. Les stationnements sont alors positionnés en RDC. La présence des voiture est masquée par des talus végétalisés
- 1 implanté de plein-pied avec 1 niveau + attiques. Les stationnements seront alors implantés le long de la voie de desserte, couverts pour la plupart d'une pergola végétalisée.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le site de la papeterie a fait l'objet d'études concernant la pollution sur site, ainsi que d'un plan de gestion des pollutions.

Les processus mis en oeuvre ont permis d'éliminer les contaminations aux hydrocarbures, aux traces de métaux et aux PCB, retrouvées en partie sur les emprises du lot A11.

Aujourd'hui, l'ensemble des actions et procédures de dépollutions sont achevés. Le site est apte à l'aménagement de bâtiments destinés à l'habitat.

Les travaux concernant le lot A11 sont prévus pour une durée à déterminer par le pétitionnaire.

La réalisation du chantier nécessite :

- des travaux de terrassement et de nivellement, ainsi que les tests géotechniques nécessaires. Ces travaux prennent en compte la mise en place de l'assainissement pluvial des emprises et l'accessibilité aux zones de stationnement,
- la réalisation des constructions (gros oeuvre et finitions) tous corps de métiers confondus,
- la réalisation des espaces communs extérieurs (traitement paysager, stationnements,...).

Pour la réalisation de la phase chantier, une "charte de chantier" sera mise en place.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le lot A11 se constitue de 4 bâtiments couvrant une surface plancher de 11 662m², dont 3 sont implantés sur pilotis.

En raison du caractère submersible des emprises du lot A11, les logements sont proposés à partir du R+1 pour les 3 bâtiments A, C et D.

Le bâtiment B proposera des logements en RDC. L'implantation du bâtiment est en compatibilité avec les zones de submersions identifiées lors des études environnementales préliminaires.

Les bâtiments sont implantés de manière à créer un ruban continue serpentant, créant ainsi trois espaces paysagers ouverts sur l'Essonne.

Le programme de logement comprend des logements allant du T1 au T5, répartis sur 2 étages + attiques. Tous les logements seront en accession libre.

Le programme propose :

- 16 logements 1 pièce,
- 50 logements 2 pièces,
- 110 logements 3 pièces,
- 21 logements 4 pièces
- 6 logements 5 pièces.

# 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). - Autorisation Loi sur l'Eau à l'échelle de l'ensemble du programme d'aménagement de la papeterie de Corbeil-Essonnes [Article L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement], - Autorisation de délivrance du Permis de Construire [L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme], - S'inscrit dans le cadre du Permis d'Aménager obtenu ayant fait l'objet d'une étude d'impact instruite au titre de l'art. L122-1 du Code de l'Environnement ayant fait l'objet d'absence d'observations. Cette étude d'impact a été proposée en consultation du publique dans le cadre d'une Enquête Publique au titre du Code de l'Environnement. 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli Autorisation de délivrance du Permis de Construire [L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme] 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur

		n du lot A11 : s bâtiments : e logements : de parking :	11 662m² 15 305m² R+2+Attique (I 203 244 à définir par le	nauteur approx. de 11 constructeur	à 12m)
4.6 Localisation du projet					
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. 2°_	28. ' _1.0 " E	Lat48_ ° _35 ' _34	_"

108 Rue de la Papeterie 91 100 CORBEIL-ESSONNES 
 Coordonnées géographiques¹
 Long. 2\_° 28 ' 10" E
 Lat. 48 ° 35 ' 34 " N

 Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:

 Point de départ :
 Long. \_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_\_ Lat. \_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_\_

 Point d'arrivée :
 Long. \_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_\_ Lat. \_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_\_

 Communes traversées :
 Long. \_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_\_ Lat. \_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_\_

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui	Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?	Oui	Non
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?		
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?	Oui X	Non
Si qui de quele reciete de company la programa 2		

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

L'ensemble de la programmation sur les emprises de la Papeterie de Corbeil-Essonnes couvre une superficie de plus de 14ha, pour une Surface Plancher de près de 90 000m².

Le programme est composé de 18 lots distincts (habitations, commerces, services : école, crèche).

La réalisation de l'ensemble du programme s'échelonne suivant 3 phases distinctes :

- Phase 1 en cours d'exécution (secteur Sud Est des emprises de l'ancienne papeterie),
- Phase 2 études en cours. Obtention du permis de construire valant division fin 2012 (secteur Sud Ouest des emprises de l'ancienne papeterie),
- Phase 3 (comprenant le lot A11) en cours d'étude. Permis d'aménager obtenu en novembre 2013 (secteur Ouest des emprises de l'ancienne papeterie).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

#### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Depuis l'abandon des activités de la papeterie, le site n'a plus fait l'objet d'occupation.

A l'exception de quelques façades, l'ensemble des bâtiments a été démoli, le nivellement des terrains réalisé et les opérations de dépollutions entreprises et achevées.

L'ensemble du secteur Est de l'Essonne (phases 1 et 2) fait l'objet des opérations de constructions pour lesquelles BOUYGUES IMMOBILIER a reçu les autorisations.

L'ensemble du secteur Ouest de l'Essonne (phase 3) ne présente pour le moment aucune activité : bâtiments démolis, terrains nivelés.

Existe-t-il u	un ou	plusieurs	documents	d'urbanisme	(ensemble	des document	s d'urbanisme
concerné	s) régle	ementant	l'occupation	n des sols sur le	lieu/tracé	de votre projet	?

Oui X Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet Le projet a fait l'objet d'un certificat d'urbanisme sur la base de l'ancien PLU (en zonage UD de l'ancien PLU). Le certificat d'urbanisme prévoit sur le document d'urbanisme aujourd'hui en vigueur à savoir le PLU de Corbeil-Essonnes approuvé 18/11/2013.

Pour les rubriques  $33^{\circ}$  à  $37^{\circ}$ , le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Dui	No	n

Х

#### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact">http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact</a>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?		X	L'aménagement s'inscrit à 800m au Nord (et à l'aval) de la ZNIEFF de type II de la vallée de l'Essonne de Buthiers à la Seine.
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	Aucun plan ou arrêté pénétrant les emprises du lot A11.  Lors de la réalisation de l'étude d'impact de l'ensemble du programme d'aménagement, une étude acoustique a été entreprise avec mesures sur site afin de dimensionner les protections à mettre en place.  Les secteurs les plus impactés par le bruit correspondaient alors aux lots en bordures de la rue de la Papeterie.

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		X	entité a pour objectif la protection d'espèces d'oiseaux dont la liste a èté établie au moment de la désignation du site.
d'un site Natura 2000 ?		X	Le site de la papeterie s'inscrit à environ 3km au Nord-Est (à l'aval), des ensembles Natura 2000 suivants :  - Une ZSC, issue de la Directive Habitats 92/43/CEE du 21 mai 1992, nommée Marais des Basses Vallées de la Juine et de l'Essonne (FR1100805) : cette entité a pour objectif de conserver les habitats de marais tourbeux alcalin, d'Aulnaie Frênaie alluviale et de lac eutrophe.  - Une ZPS, issue des directives Oiseaux 79-409(CE) du 2 avril 1979 et 2009/147/CE du 30 novembre 2009, nommée Marais d'Itteville et de FR1110102) : cette
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
dans un site inscrit ou classé ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?	X		Le secteur se situe dans les zones de répartition des eaux suivantes : - Nappe de l'Albien-Néocemien, - Nappe de la Beauce
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Après démolition des anciens bâtiments, l'ensemble du site a fait l'objet d'investigation concernant la présence de pollution dans les sols.  Les pollutions recensées (hydrocarbures, traces de métaux, subsistance possible de PCB) ont fait l'objet de campagne de dépollution, soit sur site, soit par élimination en filières agréées.  La gestion de la pollution sur le site de la papeterie fait l'objet d'un suivi continu.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?  si oui, est-il prescrit ou approuvé?	X		La commune de Corbeil-Essonnes est concernée par PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations), lié notamment à l'Essonne.  Le PPRI a été approuvé par arrêté préfectoral du 18 juin 2012.  Une faible surface de l'emprise du lot A11 est concernée par le zonage zone ciel du PPRI (affectant le bâtiment D).  Dans cette zone, sont autorisés les opérations d'aménagement sous conditions.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Une caractérisation en application de l'arrêté du 1er octobre 2009 a été mené. Toutefois, en raison des remblais sur sites, elle n'a pu aboutir à la caractérisation de Zones Humides au sens de la réglementation.
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		[X]	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

# **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	Aucun prélèvement n'est entrepris aux niveau des emprises de la papeterie. Pour les besoins en eau potable, l'ensemble des constructions est raccordé au réseau AEP existant (eau de consommation humaine, entretien des parties végétalisées,).
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Parallèlement à l'étude d'impact menée sur le site, un dossier Loi sur l'Eau a été réalisé.
	est-il excédentaire en matériaux ?		X	Implantation au niveau du terrain naturel.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Hors matériaux de construction.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Ensemble des impacts évalués à l'échelle de l'ensemble du programme.  Les perturbations sont faibles à moyenne sur les espèces faunistiques (impact modér sur les reptiles, impact moyen sur l'entomofaune, impacts fables sur les autres groupe de taxons.  Au niveau du lot A11, la richesse faunistique ne s'est pas révélée très importante.  L'impact sur les espèces végétales est faible hormis pour les trois espèces patrimoniales pour lesquelles il est moyen à assez fort.  Sur le lot A11, les investigations de 2007 recensait des espèces végétales très rares. Toutefois, ces dernières espèces, si elles avaient été recensées avant démolition, n'ont pas été retrouvé lors des derniers inventaires de 2012.  L'impact sur les habitats au niveau du lot A11 est faible car ces deniers ne sont pas remarquables : premières espèces de récolonisation en absence d'activité.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

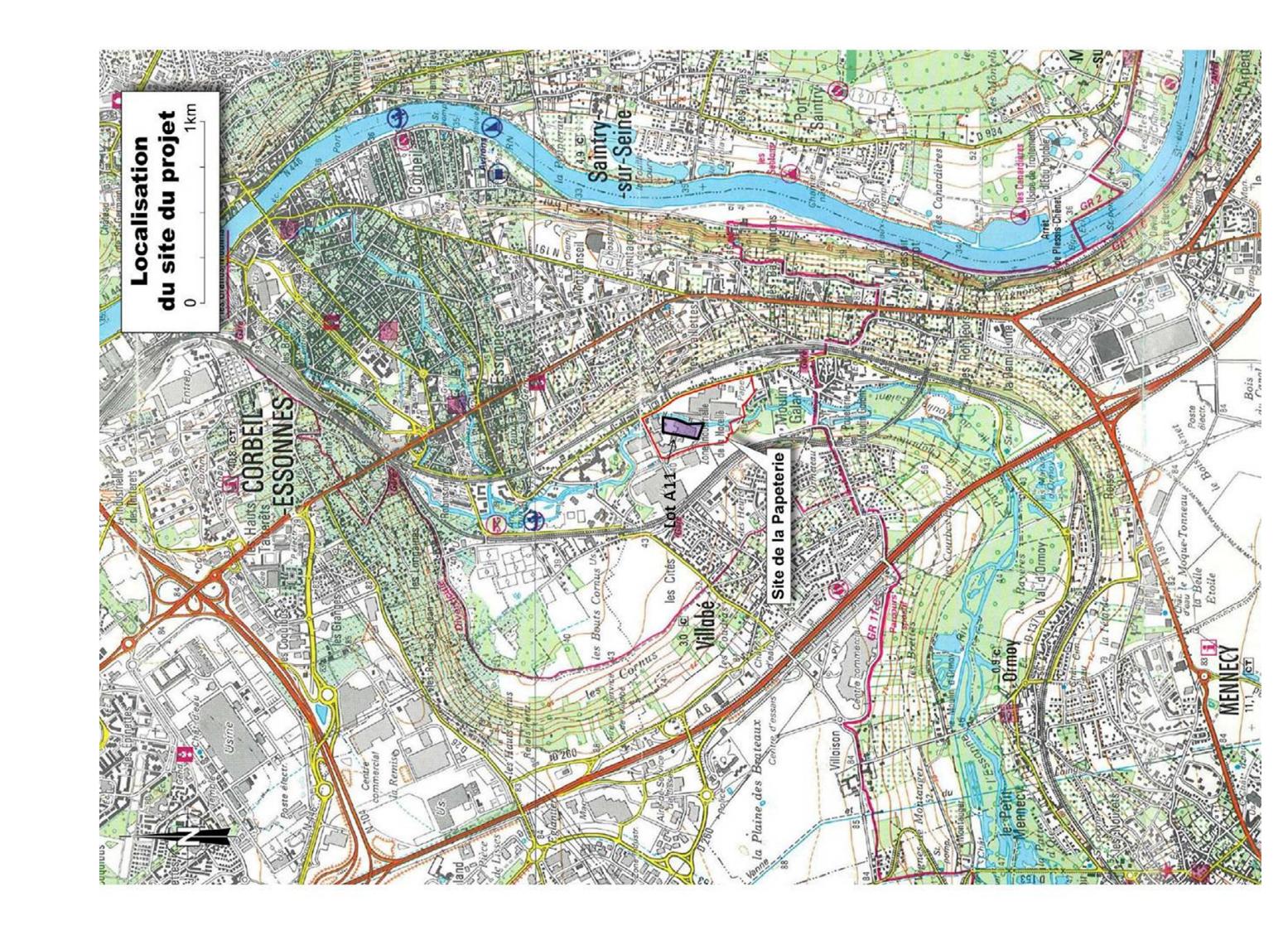
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Les espaces consommés sont uniquement de type friches industrielles.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Présence d'un PPRI et restriction d'aménagement aux abords immédiats du cours d'eau, pour une faible superficie du lot A11. Aléa de remontées de nappes importants pour le lot A11. Présence de la nappe en proximité de la surface dans la partie Ouest du site.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?  Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Les aspects sanitaires liés notamment aux pollutions sur site ont été pris en compte dans mode de réalisation du projet.  Les pollutions ont été traitées et les analyses de risques résiduels ont été modélisées (notamment en ce qui concerne la concentration en polluant dans l'air des bâtiments). Au final, les risques sanitaires ont été gérés (et ainsi supprimés).
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	X	Le lot A11 s'inscrit en dehors de zone bruyante. Les niveaux sonores de la campagne de 2007 sont ceux d'un quartier urbain. Le projet d'aménagement, dans son ensemble, est générateur de trafic routier, donc de bruit.  Une étude acoustique à l'échelle de l'ensemble de l'aménagement a été réalisée. Elle a consisté en :  - des mesures sur site du bruit de fond, - une modélisation de l'état futur du site sans réalisation du projet, - une modélisation de l'état futur du site avec réalisation du projet, - une comparaison des deux scénarios futurs, - des préconisation en termes de protection des bâtiments et des établissement sensibles.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?  Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Le projet consiste en la création d'une zone résidentielle mixte. Elle crée donc certaines émissions lumineuses (éclairage publique notamment).  Le contexte du secteur est toutefois urbain. Les aménagements s'inscrivent dans une zone lumineuse urbaine.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X		Les rejets engendrés sont principalement de deux sortes : - chauffages des bâtiments (émissions de GES). A cet effet, une étude concernant la faisabilité de développement en énergies renouvelables sur le site a été réalisée émissions liées au trafic généré. De manièe générale, les rejets polluants ne sont pas significatifs à l'échelle du secteur d'étude et de la présence de grands axes routiers, notamment l'A6 à 1km
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le projet entreprend une gestion des eaux pluviales à la parcelle. Cette gestion est définie telle que :  - elle permet une collecte via l'utilisation de noues, toitures, avaloirs sur voirie.  - elle offre plusieurs ouvrages de stockage et de pré-traitement des eaux de ruissellement (bassin type espaces verts creux interconnectés, chaussée réservoir sous voirie).  - elle gère les rejets à débit régulé suivant les préconisations du SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau de l'Essonne et ses affluents) au sein de l'Essonne. L'exutoire se situe au Nord-Est du Lot A11, en proximité du Lot A12.  Le débit de rejet respecte la réglementation autorisant une débit de rejet de 1L/s/ha.  Le débit est en effet de 1.51 L/s pour le 15302m² du lot A11, soit 0.98L/s/ha.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les déchets produits sont de type "ordures ménagères et assimilées". Les eaux usées sont dirigées vers le réseau existant, avec accord du gestionnaire.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	Dans sa réflexion initiale, le pétitionnaire à pris le parti de conserver une trace du passé historique du site : - conservation de certaines façades anciennes de la papeterie, - conservation de l'ancienne maison du directeur. Ces processus sont identifiables sur l'ensemble du site, notamment au sein du lot A11, en bordure du cours d'eau.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	L'activité sur site a été arrêtée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :
Dans l'étude d'impact déjà déposée, instruite et ayant reçu un avis avec absence d'observation, les effets cumulés du projet ont été analysés en prenant en compte :  - la requalification de la rue de la papeterie longeant le site de la papeterie.  - la gestion qualitative des berges du cours d'eau par le SIARCE.
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
L'analyse des enjeux du site, des impacts potentiels du projet (temporaires, permanents, directs, indirects, cumulés) et des mesures correctives (suppression, réduction, compensation, de suivi) ont fait l'objet d'études diverses (trafic, acoustique, pollution du site, faune-flore-habitats naturels, caractérisation des zones humides,) renseignées au sein des 2 études d'impacts déposées pour instruction à la DRIEE-if.  Les références de ces études sont les suivantes (renseignées sur le site de la DRIEE-if):  - Avis sur projet de construction - PC 011 174 12 C1056 - logements, commerces, salle polyvalente et crèche, rue de la Papeterie à Corbeil-Essonnes : ABSENCE D'OBSERVATION,  - Avis sur le projet de permis d'aménager relatif à l'ancien site SIRP/CPE de Corbeil Essonnes, phase 3 de l'aménagement de la zone :  ABSENCE D'OBSERVATION.  (A noter que ces 2 études ont pris en compte l'intégralité du programme d'aménagement dans l'analyse des incidences et des mesures correctives)  Aussi :  - étant donné que l'avis concernant la demande de cas par cas pour le permis de construire du lot A15 est le suivant : PAS DE NECESSITE D'ETUDE D'IMPACT  - étant donné que le lot A11 a été évalué au travers de la dernière étude d'impact déposée,  - ne présente pas de mixité fonctionnelle (logements uniquement),  Nous estimons que le projet ne nécessite pas une nouvelle instruction d'étude d'impact au titre de l'article L.122-1 du code de l'Environnement.
01700 pages.
1 1800 Consep
THE DE POSSESSES OF THE PROPERTY OF
A CALL TO ME STATE OF
SYCHES MIROBILIES

	8. Annexes	
8	.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
V	2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que le arties auxquelles elles se rattachent	es
	Objet	
1	Etude d'impact concernant l'aménagement de la phase 3 du site de la papeterie de Corbeil-Essonnes (secteur Ouest de l'Essonne)	
1	Éléments graphiques du permis de construire	







# Photographie n°2



# Photographie n°3



Demande d'examen au cas par cas		
CPM/DN – CH - CM		
05/02/2014	Page: 23/33	



# Photographie n°4





# Plan de localisation des photographies (sources Google Maps)

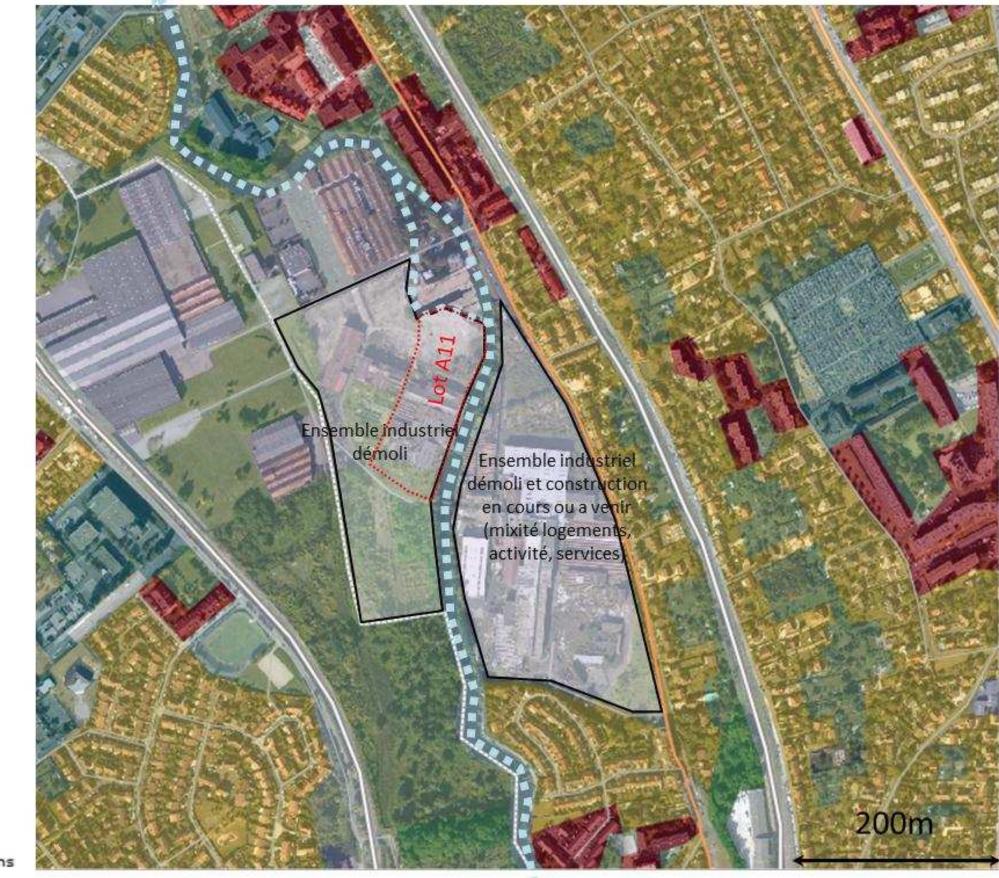


Demande d'examen au cas par cas		
CPM/DN – CH - CM		
05/02/2014	Page : 25/33	



L'Essonne

Plan des abords du projet



Transport M Autoroutes /// Nationales Voies ferrées Départementales Occupation du sol simplifiée Bois et forêts Cultures Eau Autre rural Urbain ouvert Habitats individuels Habitats collectifs Activités Equipements Transports Chantiers et constructions

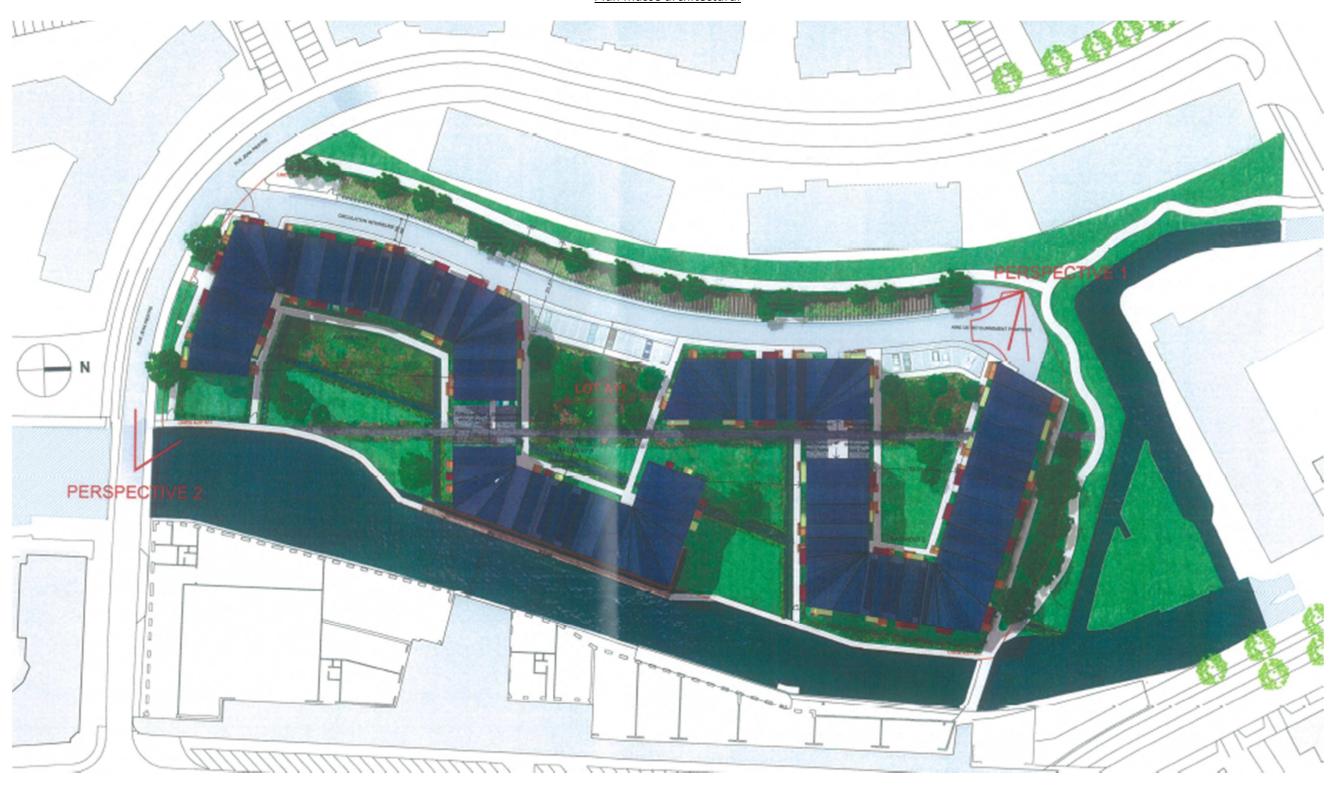
Demande d'examen au cas par cas

CPM/DN – CH - CM

05/02/2014 Page : 29/33



# <u>Plan masse architectural</u>



Demande d'examen au cas par cas		
CPM/DN	– CH - CM	
05/02/2014	Page : 31/33	



Perspective 1 : Depuis l'intérieur du lot



Perspective 2 : Le long de l'Essonne

